

VILLE DE LA COURNEUVE
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
DE NOUVELLE GENERATION**

2008-2010

EN PARTENARIAT AVEC :

- **Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis**
- **Le Parquet de Bobigny**
- **L'Inspection académique de la Seine-Saint-Denis**

30 Janvier 2008

SOMMAIRE

<i>Introduction.....</i>	<i>p.3</i>
<i>Diagnostic local de sécurité.....</i>	<i>p.4</i>
<i>Axes prioritaires du CLS et plan d'actions.....</i>	<i>p.23</i>
<i>Mise en œuvre du CLS : suivi et évaluation.....</i>	<i>p.28</i>
<i>Fiches-actions.....</i>	<i>p.29</i>
<i>Signataires du CLS.....</i>	<i>p.49</i>

INTRODUCTION

Signé il y a près de 10 ans, le Contrat Local de Sécurité de la Ville de La Courneuve a aujourd'hui besoin d'un second souffle. Si les actions qu'il contenait ont pour la plupart été réalisées, il convient aujourd'hui d'en lancer de nouvelles, dans la poursuite du même objectif qui prévalait en 1998 : faire en sorte que les courneuviens et les courneuviennes vivent dans une ville sûre.

Face à la pression délinquante qui demeure et au sentiment d'insécurité toujours présent chez les habitants, il s'agit d'apporter des réponses concrètes qui aient un effet visible sur le terrain. Parce que les causes des phénomènes d'insécurité sont multiples, elles appellent la mise en commun des énergies et la mutualisation des moyens pour les combattre. Cela nécessite la mobilisation de tous : services municipaux, Justice, Police nationale, bailleurs sociaux, Education nationale, associations de prévention, pompiers, transports, etc.

En effet, une politique de tranquillité publique et de sécurité doit, pour être efficiente, associer de manière équilibrée des actions d'éducation, de prévention, de dissuasion mais aussi de répression, de réparation et de réinsertion. Elle doit être aussi bien destinée aux victimes qu'aux délinquants et dirigée vers les catégories de la population les plus vulnérables (mineurs, personnes âgées, handicapés).

Amorcé par le diagnostic de sécurité réalisé par un cabinet d'audit spécialisé, un travail de réflexion a mené la municipalité de La Courneuve à axer ce nouveau Contrat Local de Sécurité vers trois orientations : la protection et le soutien aux victimes, la protection des mineurs et le soutien aux familles et enfin, la protection des espaces publics et des patrimoines des bailleurs sociaux. Au travers d'actions qui se voudront complémentaires et le plus opérationnelles possible, la municipalité de La Courneuve, l'Etat ainsi que leurs principaux partenaires entendent mener une politique de prévention sans pour autant éluder la nécessité et le bien-fondé de la sanction.

Ce Contrat Local de Sécurité de Nouvelle Génération permettra dorénavant à la ville de disposer d'outils pour engager, en lien avec les partenaires concernés, des actions fortes en matière de lutte contre l'insécurité et des interventions utiles à la tranquillité des habitants de La Courneuve.

Pour réaliser le montage de ces actions et agir de façon directe sur les réalités locales, la ville pourra notamment s'appuyer sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (créé par la loi du 5 mars 2007) et sur les subventions accordées au titre de la politique de la ville (CUCS signé le 4 juillet 2007).

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

Le diagnostic local de sécurité a été réalisé conformément à la circulaire interministérielle du 4 décembre 2006 et à son annexe relative au cahier des charges des CLS de Nouvelle Génération :

- ✓ Trois exigences principales :
 - viser un territoire déterminé en raison des problèmes de sécurité dont il est particulièrement affecté,
 - planifier des actions de prévention prenant en compte les situations individuelles et familiales,
 - produire à court et moyen termes des effets mesurables sur l'amélioration de la sécurité sur ce territoire, ce qui implique de disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis et évaluables.

- ✓ Deux objectifs essentiels :
 - vérifier que, au vu des données de sécurité et de tranquillité publiques, la mise en place d'un CLS est justifiée,
 - orienter les actions devant être conduites.

- ✓ L'analyse est faite à partir :
 - de données relatives à la situation sociale, démographique et économique,
 - d'indicateurs de la délinquance et de l'insécurité élaborés avec les différents partenaires : le diagnostic s'appuie sur une sélection d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la situation dans ses aspects les plus significatifs ; il s'agit principalement d'indicateurs de résultat (par exemple, violences aux personnes, incendies...) et d'indicateurs de performance (par exemple, taux d'élucidation policière, taux de réponse pénale...).

Dans l'esprit des nouveaux dispositifs, la démarche du CLS de La Courneuve privilégie le montage d'actions concrètes afin de permettre la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel.

Les développements qui vont suivre constituent une synthèse du diagnostic réalisé par le cabinet Icade Suretis. Ils sont organisés en cinq parties, selon le plan suivant :

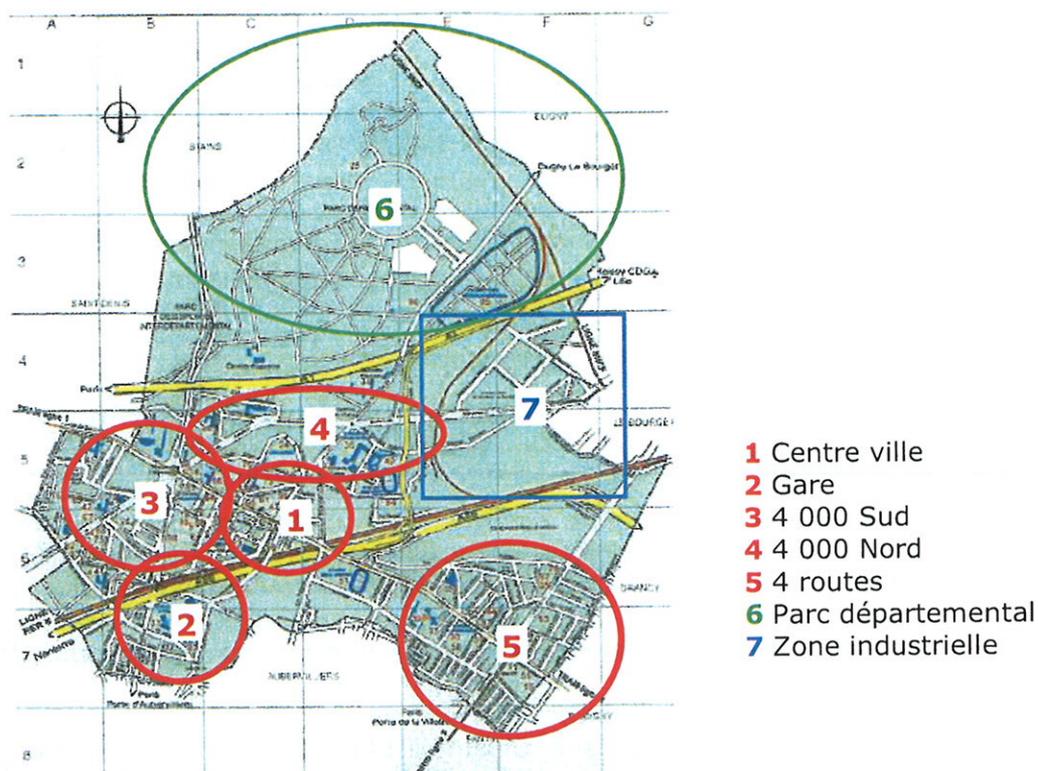
- l'environnement ;
- les indicateurs de police ;
- les indicateurs des autres services ;
- l'évaluation de la demande sociale ;
- les réponses apportées par l'ancien CLS.

- La zone industrielle (7), isolée à l'Est et encadrée au Nord par l'A1 et au Sud par l'A86 et le RER.

De manière générale, tous les quartiers ont des frontières viaries, autoroutières et ferrées. Ces coupures urbaines comme le mode de construction urbaine, ne permettent pas à la ville de disposer d'une réelle centralité et, hormis le centre commercial de La Tour, il n'existe pas véritablement de « cœurs de quartiers » pouvant être identifiés comme tels et les lieux sont rares où « le regard peut se poser pour se reposer ».

Toutefois, deux artères transversales (rue de la convention/avenue Jean Jaurès et avenue Henri Barbusse) réalisent d'Est en Ouest une liaison entre les différents quartiers de la ville tandis que le tramway relie la ville à la communauté urbaine environnante (Saint-Denis - Bobigny).

Dans les années qui viennent, les projets en cours, notamment de renouvellement urbain, transformeront profondément la commune en termes de qualité et d'unité des espaces urbains.

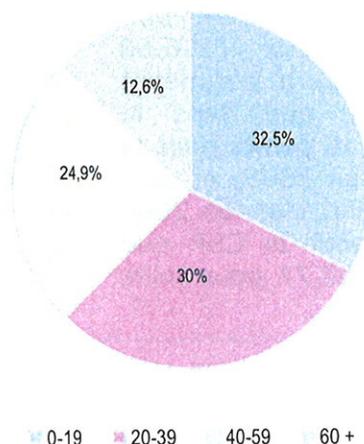


La démographie et le logement

La démographie courneuvienne est caractérisée par la jeunesse de sa population. Avec 32,5%, les moins de 19 ans sont sur-représentés par rapport aux moyennes nationale (25%) et départementale (28%).

Cette donnée est à prendre en compte dans la définition du programme courneuvien de prévention de la délinquance notamment pour pallier aux différents déficits d'éducation et de socialisation dont témoignent les situations de délinquance.

Autour des déficits socio-éducatifs et affectifs, tournent deux grandes questions : celle des jeunes développant des conduites à risque pour eux-mêmes et pour autrui dont celui de commettre des actes de délinquance et de violence et celle des jeunes victimes (la tranche d'âge des 15-25 ans est, de loin, la plus victimée avec en moyenne 12% de victimes de vols et 12% de victimes d'agressions, selon les résultats constants des enquêtes menées par l'INSEE).



Répartition de la population courneuvienne par tranche d'âge en 2005

L'économie et l'emploi

La ville présente de nombreux atouts en termes économiques. Selon les derniers chiffres connus, 1 600 entreprises et commerces y emploieraient plus de 15 000 personnes. Le secteur tertiaire est en essor. De nouveaux espaces d'activités émergent telle la pépinière d'entreprises, ouverte depuis le 1^{er} septembre 2005, au centre commercial de La Tour (19 entreprises et 76 emplois au 1^{er} décembre 2006).

Des enseignes prestigieuses se sont installées (Eurocopter, Orangina, Alstom, Saint-Gobain, Pampryl) tandis que la création du Centre des Archives du ministère des Affaires Etrangères a été récemment décidée.

Deux éléments viennent nuancer ce portrait encourageant :

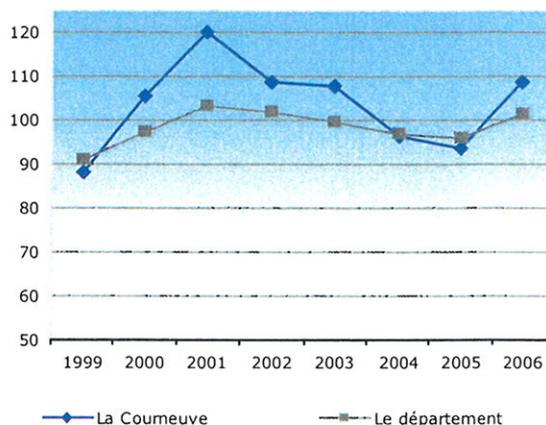
- Le bassin d'emploi profite peu aux courneuviens (moins d'un tiers des emplois) en dépit des initiatives pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants : charte locale partenariale pour l'emploi (signée le 06/12/2003) ; adhésion de la commune (18/12/2003) à la CA Plaine Commune dont l'un des objectifs essentiel est l'amélioration de la coopération économique intercommunale ; transfert de compétences en matière d'emploi et de relation aux entreprises (01/06/2004).
- L'insécurité vécue et ressentie par les entreprises importantes, ou du moins par leurs salariés, est forte. Or, chacun sait aujourd'hui que la tranquillité et la sûreté des personnes, des marchandises et des biens sont une préoccupation première des entreprises qui influe sur leur choix d'implantation.

LES INDICATEURS DE POLICE

Taux de criminalité

Depuis 1999, le taux de criminalité dans la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) est plus élevé que le taux départemental. En 2006 (par rapport à 2005), ce taux (108,69 infractions pour mille habitants) a augmenté trois fois plus dans la CSP que dans le département : un peu plus de 15 points pour la CSP de La Courneuve (93,67 en 2005) et plus de 5 points pour le département. L'année 2006 a ainsi été aussi mauvaise pour la CSP que l'année 2002 où un taux de 108,77 pour mille avait été enregistré.

Sur le front de la délinquance, La Courneuve est donc l'une des CSP où les difficultés sont les plus importantes. Dans la CSP, la commune de La Courneuve est celle qui subit la plus forte dégradation.

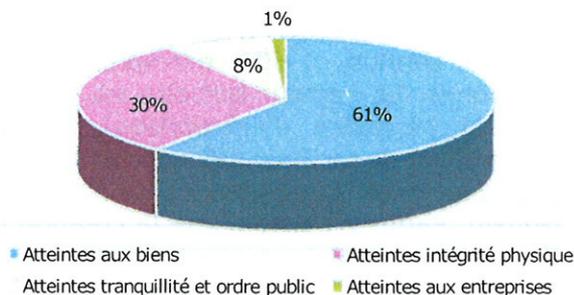


Taux de criminalité du département 93 et de la ville de La Courneuve de 1999 à 2006

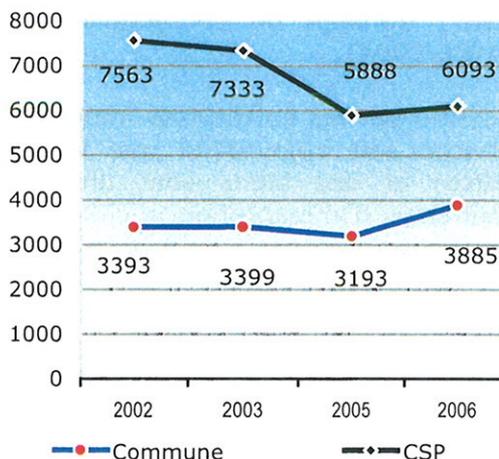
La structure générale de la délinquance

Dominée par les atteintes aux biens, la structure de la délinquance compte une part importante d'atteintes à l'intégrité physique des personnes qui poursuivent leur tendance à la hausse, comme au niveau national.

La part de la délinquance de voie publique (DVP) augmente très fortement à La Courneuve, notamment en 2006 alors qu'elle diminue de 4,4% au niveau national. Elle représente, pour 2006, 63,24% de la DVP enregistrée sur la CSP.



Structure générale de la délinquance à La Courneuve, en 2006



Evolution des faits constatés sur la commune et sur la circonscription de sécurité publique entre 2002 et 2006

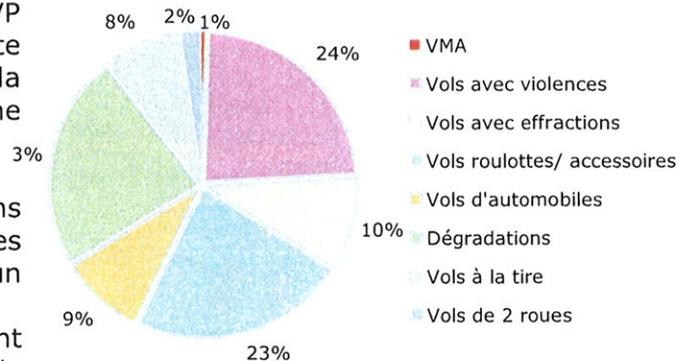
La délinquance de voie publique

Pour la seule commune de La Courneuve, la DVP représente près de 55% de la totalité des faits enregistrés alors, qu'au niveau national, elle ne représente que 48,67% dans les zones de compétence police nationale. La DVP courneuvienne connaît ainsi une nette augmentation depuis 3 ans alors que dans la même période, la tendance nationale en zone police est à la diminution.

Dans cet agrégat, les atteintes aux biens (52%) dominent mais les vols avec violences (24%) et les dégradations (23%) se situent à un niveau élevé. Entre 2002 et 2006 :

- les atteintes aux biens ont faiblement augmenté de 5% alors qu'elles ont diminuées de 17,2% au niveau national ;
- les vols avec violence (hors VMA) ont connu une croissance générale de 39,5% (et surtout de près de 77% entre 2005 et 2006) ;
- les dégradations ont diminué de plus de 24% malgré les événements de novembre 2005.

La tendance globale est donc à l'amélioration en ce domaine.



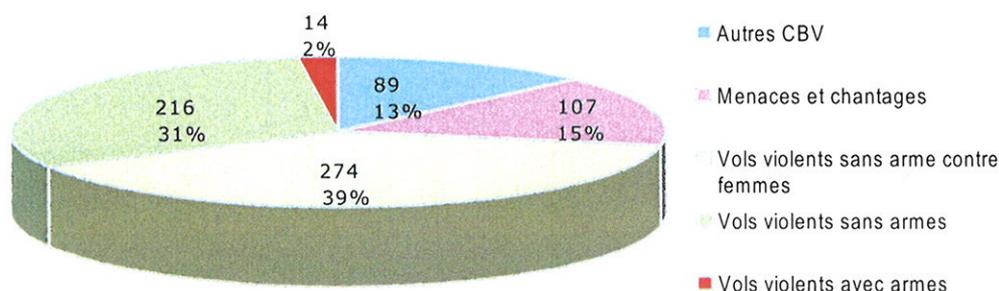
Répartition de la DVP en 2006 à La Courneuve

Les atteintes à l'intégrité physique

Les atteintes à l'intégrité physique sont en forte augmentation sur la commune : 700 faits relèvent en 2006 de cet agrégat représentant près de 70% des atteintes aux personnes enregistrées sur la circonscription de sécurité publique. Les atteintes les plus graves sont les vols avec violence, qui ont augmenté de près de 77% entre 2005 et 2006. Au niveau national la hausse n'est que de 2,1% et au niveau départemental de 11,2%.

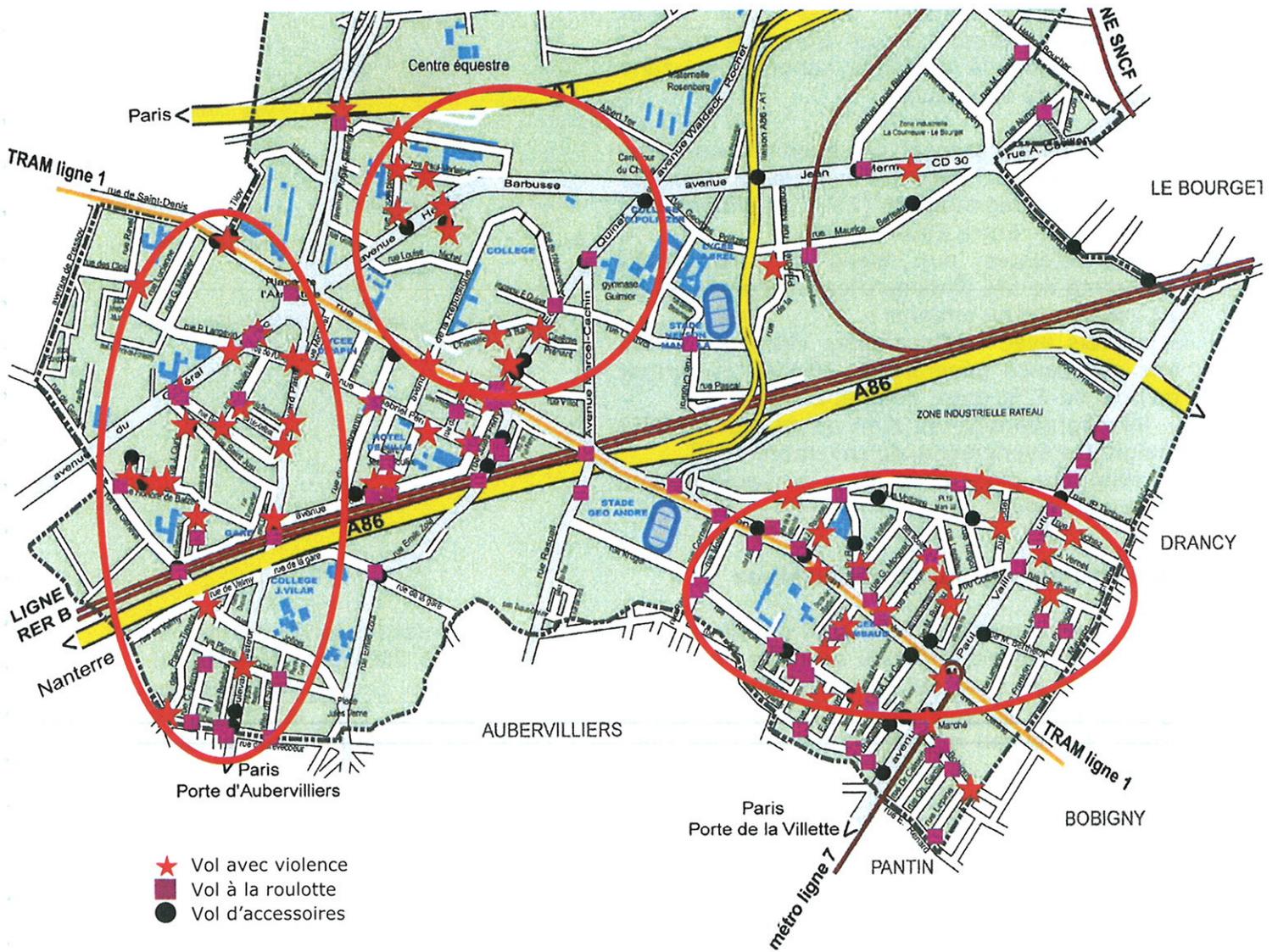
La structure des atteintes aux personnes en 2006 met en évidence les vols violents sans arme (70,2%) soit 490 faits enregistrés sur la ville, dont 274 à l'encontre des femmes. Ainsi, 39% des atteintes à l'intégrité physique sont constitués par des vols avec violence sans arme contre des femmes (31% pour les mêmes faits à l'encontre d'autres victimes). Le recours aux armes pour perpétrer des violences est rare (1%) et les CBV sont proportionnellement peu nombreux.

Cette délinquance est imputable, de l'avis de tous les acteurs associés au diagnostic local de sécurité, à des auteurs de plus en plus jeunes. Les lieux de commission des vols avec violence sont bien identifiés.



Répartition des atteintes à l'intégrité physique à La Courneuve en 2006

Cartographie des faits enregistrés de janvier à juin 2007

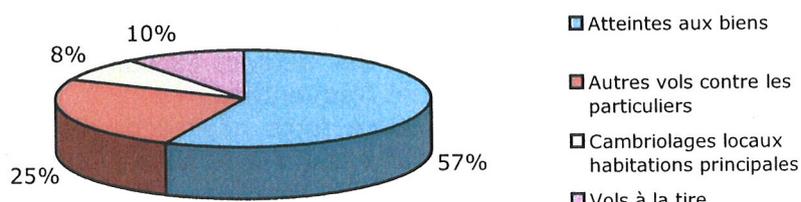


Les atteintes aux biens

Dans la sélection d'infractions les plus significatives, les atteintes aux biens sont les atteintes les plus importantes en nombre, elles représentent 61% des infractions totales.

Dans la CSP, La Courneuve est le lieu principal des infractions liées aux vols de véhicules. Près de 68% des vols d'automobiles y sont commis ainsi que près de 62% des vols de deux-roues, même si ces derniers sont quantitativement peu nombreux. Plus de 39% de ces faits sont commis sur le territoire de la ZUS.

Le nombre de cambriolages est loin d'être négligeable : 144 victimes se sont signalées en 2006 soit 57% des victimes de la circonscription pour ce type de faits.



Répartition des atteintes aux biens pour la ville de La Courneuve en 2006
(source : Etat 4001, 2006, DDSP 93)

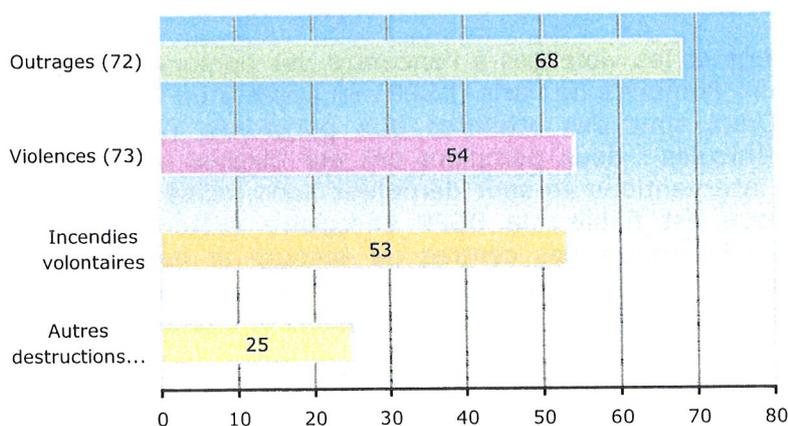
Les atteintes à la tranquillité et à l'ordre public

Les atteintes à la tranquillité et à l'ordre public sont faibles en quantité mais ont un fort impact sur la population. Depuis 2002, la ville est moins victime de dégradations. Une baisse de 24% est enregistrée, malgré les événements de novembre 2005.

Les incendies volontaires commis sur la commune représentent plus de 62% des incendies recensés sur la CSP (53/85). Ils sont perpétrés à 70% sur le territoire de la ZUS (37/53).

Par contre, les atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique sont moins nombreuses dans la ZUS qu'ailleurs. Dans une zone dite sensible, ces faibles signalements peuvent soulever trois interrogations :

- soit les faits à constater sont effectivement rares ;
- soit la tolérance des agents est plus grande ;
- soit les agents investis d'une autorité adoptent des stratégies d'évitement ou du moins, de discrétion.



Les atteintes à l'ordre public

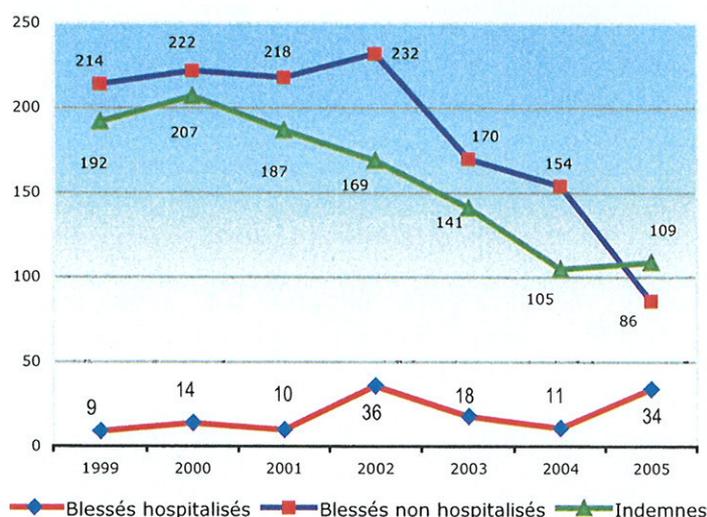
LES INDICATEURS DES AUTRES SERVICES

Les indicateurs DDE relatifs à l'insécurité routière

Le nombre de victimes de la délinquance routière au niveau national et local est en baisse. Le nombre de tués a presque été diminué par 2 entre 1999 et 2006. Toutefois cette amélioration est à nuancer car le nombre de blessés hospitalisés est en hausse. Il y a moins de décès mais davantage de blessés graves.

Les victimes changent. Si la tendance générale est à la baisse du nombre de tués, les catégories d'usagers ne sont pas affectées de manière identique. Les piétons et les deux roues motorisés sont davantage touchés. Cette inégalité est liée à des comportements et à des conduites à risque.

Les jeunes conducteurs de deux roues conduisent sans casque, sans respecter le code de la route, à grande vitesse. De l'avis des acteurs consultés, les conduites sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants seraient fréquentes. Ces mêmes acteurs font également part d'une forte hausse du défaut de permis de conduire et du défaut d'assurance enregistrés sur l'ensemble de la commune et, en particulier, sur le secteur des 4 routes.

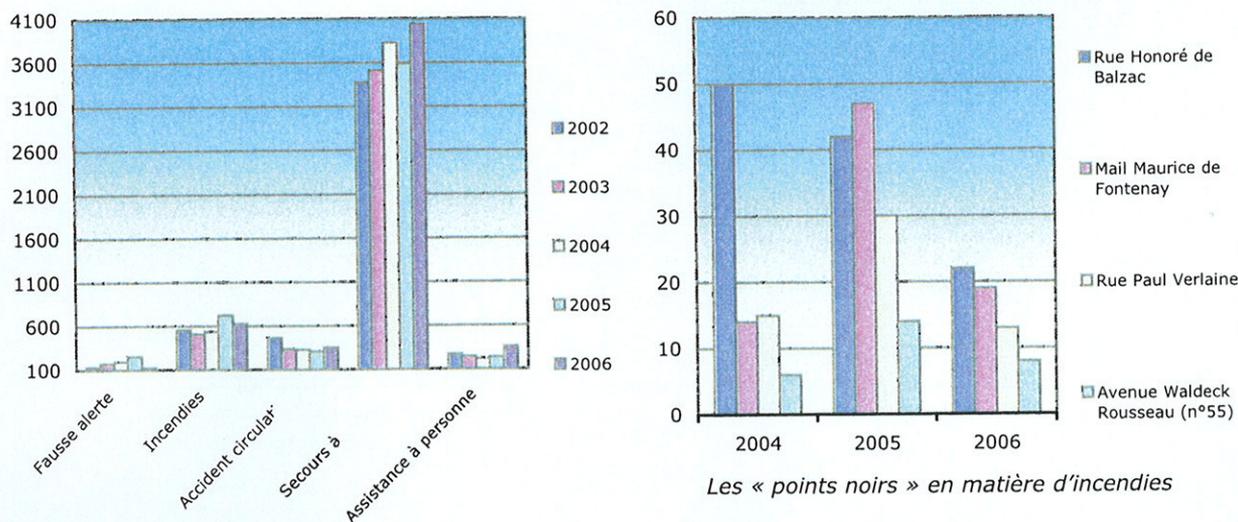


Evolution 1999/2005 du nombre de personnes impliquées

Les indicateurs des services de secours et d'incendie (BSPP)

Les dégradations et les violences à l'encontre des personnels et des matériels de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) en poste à La Courneuve sont rares (3 faits en 10 ans). Deux sont des atteintes aux personnes (2001-2003) par jet de projectiles sur les véhicules : deux pompiers ont été blessés sans séquelles durables. Hormis ces cas, les interventions se sont déroulées sans incident sur la période 2002-2006. Cette statistique est fiable : la BSPP enregistre systématiquement toutes les atteintes commises à l'encontre des centres de secours et de ses personnels. Cette situation est rassurante : contrairement à d'autres villes et quartiers, les services de secours de La Courneuve ne font pas l'objet d'agressions et d'attaques.

Les incendies (toutes catégories confondues) marquent, sur les trois dernières années, une tendance à la baisse. La rue Honoré de Balzac et le Mail Maurice de Fontenoy, bien que se situant à un niveau plus bas en 2006 qu'en 2005, demeurent les deux principaux points noirs.



Evolution des catégories d'interventions

Les « points noirs » en matière d'incendies

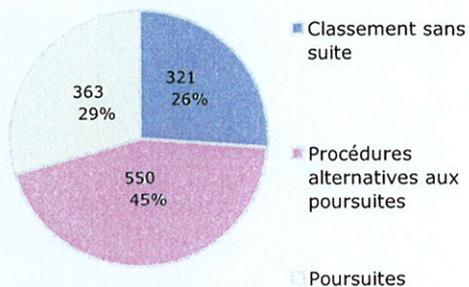
Les indicateurs de la Justice

Le taux de réponse pénale indique la proportion des infractions à laquelle la justice a donné, en début de chaîne, une suite. Il correspond à la part des affaires faisant l'objet d'une poursuite, d'une procédure alternative réussie ou d'une composition pénale réussie dans l'ensemble des affaires poursuivables. En 2006, le TGI de Bobigny a un taux de réponse pénale global de 73% pour tout le ressort et un taux de 74% pour les affaires relatives à La Courneuve. La moyenne nationale est de 77,9%. Ces dernières années ont vu une amélioration de la réponse pénale, un accroissement du nombre de dossiers traités et une diversification des réponses apportées.

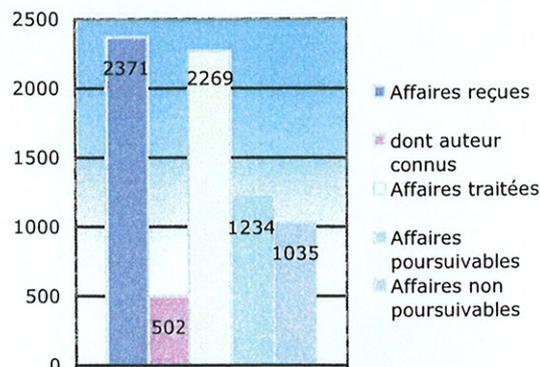
Les mineurs auteurs sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Cette augmentation s'explique en partie par un sentiment d'impunité imputable à des délais de réponse souvent longs par suite de l'encombrement du TGI, à l'absence de réponse non pénale pour les premiers comportements incivils ou agressifs (à laquelle remédie la loi du 5 mars 2007 en offrant la possibilité du rappel à l'ordre et du Conseil des droits et devoirs des familles) et à la croyance, bien entendu erronée, de ne pas pouvoir être poursuivi avant 18 ans. En réalité :

- L'activité du cabinet du Juge des Enfants en charge de La Courneuve témoigne de l'activité importante de la justice des mineurs et de l'ampleur de cette délinquance dans la commune : en 2006, 100 dossiers ont été traités par le Juge des Enfants et 164 requêtes lui ont été adressées, soit 264 affaires.
- Le taux de réponse pénale « mineurs » pour le ressort du TGI de Bobigny est de 82,7%, légèrement inférieur à la moyenne nationale (85,5%). Dans ce ratio, le taux de poursuite (54,1%) est largement supérieur à la moyenne nationale (41,1%) mais le taux de procédures alternatives réussies est très inférieur (28,5% au lieu de 44,4% au plan national).

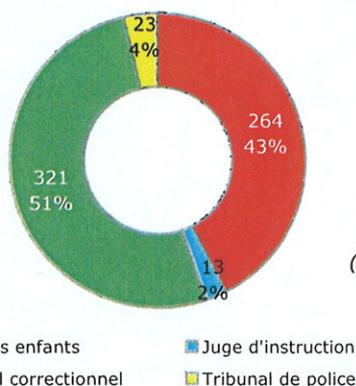
Le GLTD mis en place sur Braque, Joliot Curie et Balzac a pour objectif premier de lutter contre la délinquance précoce (vol à la portière, vol avec violence, maltraitance). De l'avis de tous ses membres, il est efficace. Comme tous les GLTD, il s'agit d'un dispositif présidé par le Procureur de la République ou son représentant (le substitut territorialisé) qui n'a pas vocation à être pérennisé et qui ne doit pas se confondre avec la démarche CLS/CLSPD même s'il est connexe.



Traitement des affaires poursuivables pour la commune de La Courneuve



Activité territorialisée à La Courneuve, du TGI de Bobigny en 2006

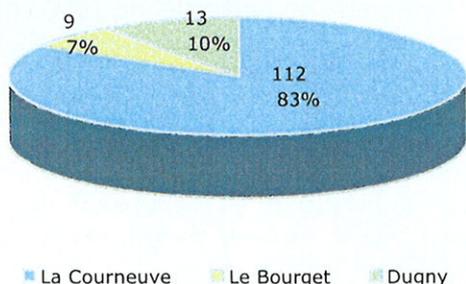


Répartition des poursuites en 2006 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006) pour la seule commune de La Courneuve

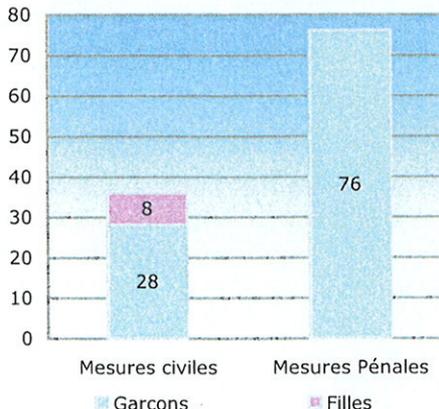
Les indicateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Parmi les trois communes de la Circonscription de Sécurité Publique, La Courneuve est celle qui fournit le plus important contingent de jeunes suivis : 83%. Ce pourcentage est cohérent avec la part dominante de la délinquance courneuvienne dans la CSP et par la progression du taux de réponse pénale.

Le centre d'aide éducative (CAE) du Blanc Mesnil a la charge de La Courneuve depuis 2004. Le public suivi est majoritairement un public masculin. Très peu de filles sont actuellement traitées par le CAE. Celles-ci sont moins délinquantes que les garçons, toutefois on peut noter un durcissement de leur violence. Toutes les filles suivies sont sous le coup de mesures civiles et non pénales.



Public de la CSP accueilli en 2006



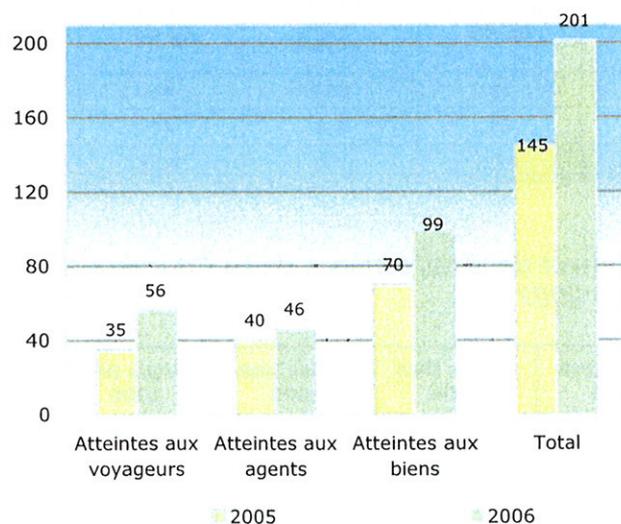
Répartition par sexe des mesures en 2006

Les indicateurs de l'Observatoire départemental de la sécurité dans les transports en commun

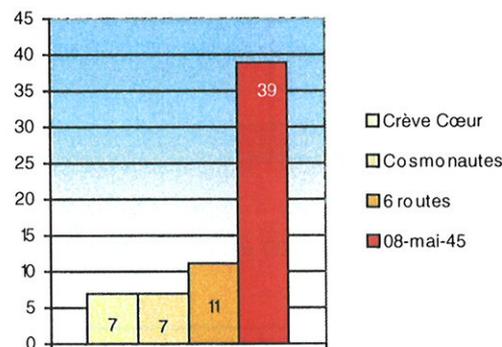
Dans le cadre du CLS départemental transport en commun, un Observatoire de la sécurité a été mis en place en mars 2002. Il recueille les signalements d'actes malveillants notamment recensés par les transporteurs sur leurs réseaux.

Des lieux sensibles ont été répertoriés, par ordre d'importance :

- l'arrêt « 8 mai 1945 », tous modes de transports confondus ;
- l'arrêt « 6 routes », tous modes de transports confondus ;
- la ligne de bus 150 notamment à l'arrêt « Crève cœur » ;
- le tramway T1 particulièrement à l'arrêt « Cosmonautes ».



Les atteintes transmises par les transporteurs à l'observatoire



Les points chauds recensés en 2006, tous modes de transports confondus, hors RER

Les indicateurs de l'Education nationale

Dix mille courneuvien ont moins de 20 ans, 8 680 sont scolarisés dont 4 388 ont moins de 6 ans. La commune compte 26 établissements scolaires, 235 postes d'enseignants et 3 réseaux d'éducation prioritaire (REP) composés de la quasi-totalité des établissements.

Les indicateurs de résultat et les taux de réussite démontrent un niveau local très inférieur à la moyenne nationale en ce qui concerne le BAC général. Il sont compensés par un différentiel moindre au niveau du BAC professionnel. Cependant les dernières moyennes locales sont en hausse, entre 7 et 9 % d'amélioration de taux de réussite aux deux types de « BACs ».

Au brevet des collèges la moyenne de la ville est de 6,3/20 contre 7,9/20 pour le département. Aux évaluations de 6^{ème}, le taux local de réussite est de 52,6% pour 56,15% au niveau départemental. Les écarts sont donc minces, mais en dessous de la moyenne départementale.

Les exclusions sont peu fréquentes et l'évasion vers les écoles privées est modérée, en raison des faibles moyens financiers des familles ou par choix délibéré de l'enseignement public. A chaque rentrée scolaire, entre 30 et 40 demandes sont formulées pour avoir une place en 6^{ème} dans un collège privé.

Données relatives à l'absentéisme dans les collèges et les lycées de La Courneuve pour les années scolaires 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007

LA COURNEUVE	Collège	nb DISA 04-05	Tx pr 1000 DISA 04-05	nb DISA 05-06	Tx pr 1000 DISA 05-06	nb DISA 06-07	Tx pr 1000 DISA 06-07
commune		30	14,1	27	13,3	45	23,0
DISTRICT	D2	92	9,3	121	12,4	98	10,3
DEPARTEMENT		500	6,9	720	10,1	779	11,2

LA COURNEUVE	Lycée	nb DISA 04-05	Tx pr 1000 DISA 04-05	nb DISA 05-06	Tx pr 1000 DISA 05-06	nb DISA 06-07	Tx pr 1000 DISA 06-07
commune		55	30,2	29	15,7	45	24,9
DISTRICT	D2	60	8,8	39	5,5	49	6,9
DEPARTEMENT		391	7,5	421	7,9	390	7,3

Taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collèges de La Courneuve de 2001 à 2007

LA COURNEUVE	Établ.	%réus DNB 2001	%réus DNB 2002	%réus DNB 2003	%réus DNB 2004	%réus DNB 2005	%réus DNB 2006	%réus DNB 2007
commune		55,0	69,4	66,0	48,2	57,1	63,6	72,5
DISTRICT	D2	57,3	69,7	66	60,3	59,5	62,7	67,5
DEPARTEMENT		65,1	72,0	71,4	66,6	68,0	66,7	72,5

Taux de réussite au diplôme du baccalauréat (général, technique et professionnel) dans les lycées de La Courneuve de 2001 à 2007

LA COURNEUVE	Lycée	BAC GT 2001	BAC GT 2002	BAC GT 2003	BAC GT 2004	BAC GT 2005	BAC GT 2006	BAC GT 2007
commune		57,0	51,0	55,0	49,0	55,9	58,0	60,6
DISTRICT	D2	60,6	57,2	61,2	57,0	58,6	56,5	61,4
DEPARTEMENT		67,9	66,7	70,4	69,0	68,9	69,2	71,4

LA COURNEUVE	Lycée	BAC PRO 2001	BAC PRO 2002	BAC PRO 2003	BAC PRO 2004	BAC PRO 2005	BAC PRO 2006	BAC PRO 2007
commune		59,5	69,6	53,0	73,6	67,6	76,1	74,7
DISTRICT	D2	61,8	64,7	54,7	66,2	59,4	63,7	66,9
DEPARTEMENT		64,5	64,1	59,3	61,0	57,4	62,7	63,3

L'ÉVALUATION DE LA DEMANDE SOCIALE

La demande sociale des habitants

Sans compter les réunions des comités de voisinage et « les rendez-vous sans rendez-vous » du Maire, la demande sociale des habitants a été principalement évaluée à l'occasion de deux rencontres organisées le 5 octobre 2006 et le 14 mai 2007 qui ont associé 400 habitants de La Courneuve. La rencontre du 5 octobre s'adressait à tous les courneuviens et a réuni 250 personnes ; celle du 14 mai, sur la proposition du Conseil des Sages, était consacrée à la sécurité des seniors, elle a rassemblé 150 d'entre eux.

Ces deux réunions étaient articulées autour de trois grandes questions permettant la confrontation des points de vue :

- « *Parlons de la situation !* » visait à faire le point sur la réalité de l'insécurité et sur les réponses apportées.
- « *Parlons de vos attentes !* » avait pour objectif d'identifier les constats, les insatisfactions et les demandes de la population envers la Ville et les partenaires du CLS.
- « *Parlons des solutions !* » avait pour but de solliciter les propositions des habitants.

Les préoccupations exprimées par les habitants tiennent à la fois de l'insécurité sociale et de celle liée à la violence.

La délinquance et la violence ne sont considérées que comme des conséquences, parmi d'autres, des carences sociales. Les constats faits par les habitants rejoignent en ce sens les analyses criminologiques et sociales selon lesquelles les causes profondes de la délinquance ont leurs racines dès l'enfance. En s'exprimant ainsi, les habitants ne cherchent pas à excuser des comportements intolérables. Ils cherchent à les expliquer pour mieux y remédier à l'avenir.

Les déficits pointés concernent principalement ceux liés à l'éducation. Les habitants sont lucides sur les carences affectives et éducatives comme facteurs explicatifs de certains comportements violents : « *Ces jeunes violents et délinquants n'ont pas eu la chance d'être élevés* ».

Face à ces phénomènes, les attentes s'expriment en termes d'actions de prévention mais aussi par une plus grande écoute et une présence plus forte de l'Etat.

Renforcer la présence de l'Etat va, dans l'esprit des habitants, de pair avec le partenariat autour de la prévention de la délinquance des plus jeunes.

Il s'agit aussi d'organiser les interventions et les réponses rapides des acteurs :

- « *Quand il y a du racket et de la violence entre enfants de 5 à 7 ans, le rôle de l'école est de sensibiliser les parents et d'éduquer les enfants, avec l'aide d'autres acteurs s'il le faut* ».
- « *Quand un jeune se fait rouer de coups en public par des voyous et que personne n'intervient, c'est très grave : l'insécurité trouve son terreau dans ce genre de non-intervention parce que les gens ont peur des représailles* ».
- « *Quand un jeune s'est fait agresser et refuse d'aller porter plainte en disant que ça ne sert à rien, je ne sais quoi lui dire* ».

Les habitants réunis le 5 octobre ont fait état de leur souhait de voir un rapprochement plus important entre la police et la population :

- « *En plus de la peur des représailles, les gens n'ont pas confiance dans la police* ».
- « *Je n'ose pas parler de la police à mes enfants car je ne vois que son côté répressif et arbitraire* ».
- « *Les rapports entre les habitants et la police sont inexistantes* ».

Les attentes des acteurs de la prévention et de la sécurité

FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

Constats

- Méconnaissance réciproque des acteurs
- Déficit de communication entre les différents acteurs
- Attente parfois trop longue pour les dépôts de plainte
- Manque de visibilité et de connaissance du SPS à travers les agents de médiation et les ASVP
- Démobilisation des acteurs

Attentes/propositions

- Identification par tous des différents interlocuteurs et rencontres régulières entre les acteurs
- Communication institutionnalisée, validée et généralisée
- Désignation et identification de policiers-référents
- Mise en place de procédures de signalement des faits
- Procédure simplifiée pour le dépôt de plainte
- Remobilisation du corps enseignant face aux dispositifs partenariaux
- Faire connaître le SPS, ses missions, ses compétences, ses agents
- Pilotage unique des divers dispositifs (gain de temps et d'efficacité)

EDUCATION

Constats

- Très forte demande d'aide et de soutien à la parentalité (de la part des adultes)
- Forte demande de soutien scolaire
- Méconnaissance des règles, de la loi, de la législation et du système pénal en général
- Décrochage scolaire, très faible niveau entraînant déscolarisation, absence de qualification
- Nombreux jeunes sortis du système sans qualification
- Absence de réinscription de certains élèves après expulsions (déscolarisation avant 16 ans)

Attentes/propositions

- Soutien à la parentalité et à la fonction éducative
- Soutien scolaire, accompagnement
- Formation, éducation ; aux règles, aux valeurs, aux normes
- Relancer la cellule de veille éducative
- Développer le partenariat avec les entreprises locales, plus d'aide pour les jeunes sans qualifications, promouvoir les formations qualifiantes
- Mission locale à développer
- Permettre à un tiers (prévention spécialisée) de soutenir un jeune dans sa démarche de réinscription

CITOYENNETE, COHESION ET RELATIONS SOCIALES

Constats

- Jeunes peu intéressés par la vie locale et peu mobilisés
- Jeunes négligeant leurs situations administratives
- Difficulté pour les jeunes à vivre sereinement l'altérité (trans-générationnelle, sexuée, ethnique, etc.)
- Déliquescence des liens sociaux (tension)
- Cohabitation difficile
- Relation difficile entre les garçons et les filles dès le plus jeune âge (respect difficile)
- Les diverses populations ne se lient plus entre elles ; développement du communautarisme
- Multiplication des phénomènes pouvant faire craindre un enracinement fondamentaliste

Attentes/propositions

- Renforcer le travail avec les agents de médiation de la ville
- Permettre dialogue et échange via l'école, les associations, etc.
- Intégrer la population des jeunes par la création de conseil ou comité des jeunes ou par leur inscription dans les commissions de quartier
- Régulariser les jeunes en situation irrégulière, les orienter pour leurs démarches administratives
- Développer des événements communs et rassembleurs
- Organiser des fêtes et des repas de quartier
- Veiller à ce que le soutien scolaire offert par certaines associations ne soit pas une façade pour des actions extrémistes

SANTE

Constats

- Méconnaissance des règles élémentaires d'hygiène et de santé pour un nombre important de familles et de jeunes
- Information et formation insuffisantes des familles et des jeunes dans les domaines de l'alimentation, de la sexualité, des maladies, des comportements à risque (drogue, alcool, SIDA, etc.)

Attentes/propositions

- Education des plus jeunes
- Informations adaptées aux populations ciblées
- Développement des actions de prévention et des dépistages
- Renforcer le partenariat avec la Maison des Adolescents, l'Atelier Santé Ville, la Mission Départementale « Conduites à risque », les associations

DELINQUANCE

Constats

- Forte augmentation des comportements incivils, incorrects et violents chez les plus jeunes
- Banalisation des comportements agressifs, violents et insultants
- Dégradations, incivilités
- Comportements « claniques » répandus, accompagnés le plus souvent de violences ; logique de territoires
- Croissance et fréquence inquiétantes des violences en général : agressions gratuites (dites violences non crapuleuses), violence d'appropriation (dite « crapuleuse ») en très nette progression
- Augmentation des violences contre les personnes les plus vulnérables : les femmes (violences intra-familiales et agressions dans la rue), les seniors, les personnes handicapées
- Inconscience des jeunes délinquants : absence d'appréciation de la gravité de leurs actes
- Sentiment d'impunité croissant

Attentes/propositions

- Echanger avec les garçons sur leur motivation et sur le sens de leur comportement.
- S'opposer systématiquement aux comportements déviants avec mise en œuvre de sanctions immédiates
- Informer les victimes (droits, aides, démarches à accomplir, etc.)
- Développer l'information du public sur les gestes à adopter
- Rencontre à thème, avec les professionnels de la justice
- Rappel des lois, des droits et devoirs, débats, partenariats pédagogiques
- Rappel à l'ordre, rappel des sanctions encourues, rappel à la loi
- Mise en œuvre de chantiers éducatifs, de TIG, de mesures de réparation pénale auprès de la municipalité et des bailleurs, etc.

VICTIMES

Constats

- Absence d'informations
- Mauvaise connaissance des démarches à accomplir
- Accueil au commissariat mal perçu

Attentes/propositions

- Structurer un meilleur accueil des victimes en mettant en cohérence les différents acteurs qui sont en contact avec elles
- Réalisation d'un guide regroupant les démarches, les lieux d'accueils, les personnes à prévenir, les aides possibles
- Mise en relation avec l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, et le CIDDF

INSECURITE ROUTIERE

Constats

- Contexte de banalisation des infractions
- Conduite des deux roues (et mini motos) sans casque
- Pas de respect des signalisations, non respect des voies de circulation
- Conduite sans permis, sans assurance

Attentes/propositions

- Sensibilisation et initiation au code de la route
- Développer les journées de prévention, voiture tonneau, visionnage d'accident, des actions des secours, rappel de la législation
- Aides financières pour permettre à des jeunes de passer le permis de conduire

VOIE PUBLIQUE, STATIONNEMENT ET CADRE DE VIE

Constats

- Problèmes récurrents de stationnement anarchique, gênant la circulation des piétons et des véhicules
- Fortes tensions dans la zone industrielle
- Nombreuses épaves
- Dépôt sauvage d'ordures et d'encombrants

Attentes/propositions

- Davantage de complémentarité entre la police nationale, les ASVP du SPS et les bailleurs (pour les épaves et les problèmes de stationnement sur et aux abords des patrimoines)
- Répression plus stricte des contrevenants et mise en fourrière des véhicules gênants
- Enlèvement rapide des épaves
- Enlèvement rapide des ordures et répression des dépôts sauvages

LES REPONSES APORTEES PAR L'ANCIEN CLS

Signé le 7 décembre 1998, le précédent Contrat Local de Sécurité avait fait l'objet d'un bilan en 2004 et comprenait 38 fiches-actions engageant l'ensemble des partenaires.

Des actions ont été menées et d'autres ont été abandonnées. La création en septembre 2002 d'un CLSPD pléthorique (86 membres en session plénière et 14 en conseil restreint) qui s'est réuni pour la première fois en avril 2003 n'a pas permis de maintenir un premier engouement des partenaires pour ce nouveau dispositif.

Néanmoins, la dernière réunion du CLSPD en février 2006 a été bénéfique. Elle a en effet validé un Programme local de prévention de la délinquance articulé autour de trois grands axes qui, à l'issue du présent diagnostic, demeurent pertinents et se retrouveront dans le nouveau plan d'action : l'aide aux victimes, la lutte contre l'absentéisme scolaire et le soutien aux bailleurs.

A ce jour, force est de reconnaître que l'outil n'est aujourd'hui plus adapté et que le partenariat courneuvien s'est essouffé, du moins dans les formes qu'il avait jusqu'à présent empruntées. Les acteurs soulignent à l'unanimité le déficit de communication et la démobilisation des partenaires.

L'examen des actions initialement prévues illustre d'une certaine manière cette démobilisation partenariale.

Pourtant, afin de mettre en œuvre ses engagements, la ville a réalisé des investissements lourds : création du poste de proximité des 4 000 Sud, locaux de l'équipe de prévention spécialisée, mise en place d'un service municipal de prévention et de sécurité, mais aussi des dépenses moins pesantes financièrement mais néanmoins significatives comme l'achat de VTT pour la police de proximité.

La Justice a mis en place un GLTD (sur Braque, Joliot Curie et Balzac), dispositif « hors CLS », qui se réunit régulièrement. Elle a aussi créé la Maison de la Justice et du Droit et participé à la création d'un poste de Correspondant Ville-Justice (non pérennisé).

La Police nationale a connu une nouvelle orientation de ses objectifs et une réorganisation de ses effectifs. Malgré tout, des améliorations dans la prise de plainte (efforts pour réduire le temps d'attente à 30 minutes, présentation systématique du fichier CANONGE, relevé d'empreintes) et dans l'information des victimes ont été réalisées.

Enfin, l'Education nationale avait, par le recrutement d'aides éducateurs, participé à la sécurisation des établissements scolaires mais ce dispositif n'a pas été pérennisé. Il a été modifié d'une part par la création du statut d'assistant d'éducation et d'autre part par le recrutement d'emplois aidés chargés d'assurer des tâches de vie scolaire. Par ailleurs, le nombre d'établissements spécialisés pour enfants en grande difficulté demeure insuffisant.

AXES PRIORITAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET PLAN D' ACTIONS

A la lumière des enjeux précédemment dégagés par le diagnostic et en adéquation avec la volonté de la municipalité de La Courneuve et de ses partenaires de bâtir leur démarche sur la complémentarité du couple prévention-sanction autour du pilier central de l'éducation, ce Contrat Local de Sécurité dit « de Nouvelle Génération » entend diriger ses actions futures vers trois directions majeures :

- la protection et le soutien aux victimes ;
- la protection des mineurs et le soutien aux familles ;
- la protection des espaces publics et des patrimoines bailleurs.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité dans le traitement des problèmes, les actions envisagées dans ce document s'inscrivent, autant que possible, dans une logique de pragmatisme et s'appuieront sur un partenariat efficient.

LA PROTECTION ET LE SOUTIEN AUX VICTIMES

Cet axe de travail vise à venir en aide aux victimes d'infractions pénales qui se retrouvent démunies et vulnérables après une agression physique, un vol ou un cambriolage par exemple. Parce qu'un tel événement est traumatisant, la personne qui le subit doit être accueillie avec respect et en pleine considération de son statut de victime. Elle doit également être accompagnée dans ses démarches (dépôt de plainte, etc.), lesquelles sont parfois longues et fastidieuses.

▪ **Mise en place d'une cellule partenariale de prévention de la victimation et de conseil aux victimes**

Pour faire face au désarroi de victimes suite à un acte de malveillance dirigée contre leur personne ou leurs biens, une cellule de prévention et de conseil composée de professionnels de la sécurité aura pour mission de dispenser des recommandations pratiques visant à empêcher de nouveau la commission d'infractions. Ses membres rechercheront des solutions rapides (avant la prise en charge par les assurances) et concrètes (réalisation de menus travaux) pour venir en aide aux personnes victimes (suite à un cambriolage, par exemple). Ce dispositif s'appuiera notamment sur les techniques de la prévention situationnelle mais aussi sur des préconisations relevant du « bon sens » parfois méconnu ou négligé : la démarche pédagogique n'est donc pas étrangère à cette action.

▪ **Information du public par la diffusion d'une plaquette « Guide des victimes »**

Une plaquette à destination des victimes d'actes de délinquance et plus largement, à l'ensemble des courneuviens, sera élaborée par le Service prévention-sécurité de la ville. A travers la dispense de conseils et d'adresses utiles, des démarches à accomplir en cas d'agression, de vol ou de cambriolage, ce guide visera à apporter une aide concrète aux victimes avérées ou potentielles. Il sera distribué, pour diffusion, à l'ensemble des services publics concernés (commissariat, mairie, Maison de la Justice et du Droit, etc.) ainsi qu'aux bailleurs.

▪ **Sensibilisation commune des acteurs en charge de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi des victimes**

Des journées de sensibilisation destinées aux ASVP et aux médiateurs, aux personnels d'accueil (mairie, centres de loisirs, etc.) et d'animation (animateurs, éducateurs sportifs) seront organisées et viseront à apporter des réponses aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'une victime ? Que vit une victime ? Quel est le processus de victimisation ? Comment accueillir et faciliter l'accompagnement d'une victime par des acteurs spécialisés ?

Ces sessions permettront à ces différents publics d'adapter leur comportement face à une victime et de développer des pratiques communes de signalement et d'orientation vers des structures compétentes pour sa prise en charge. Les formateurs dédiés à cette mission pourront utilement rencontrer les policiers formateurs de la DDSP (Centre départemental des stages et de la formation) afin d'échanger sur leurs pratiques de formation.

▪ **Affectation d'un travailleur social au commissariat de police**

Financé par l'Etat, ce professionnel aura pour missions principales d'assurer l'accueil et le suivi des personnes majeures ou mineures en difficulté, d'interpeller les services sociaux compétents sur les problèmes rencontrés lors des interventions de police, de compléter les opérations de police lorsqu'elles concernent des personnes en difficulté sociale, de développer l'accueil des victimes en lien avec les associations intervenant dans ce domaine ou encore, d'assurer les accueils et les entretiens individuels à l'issue des opérations de police. Ce dispositif pourra être co-financé par l'Etat sous réserve de l'acceptation du dossier par celui-ci.

LA PROTECTION DES MINEURS ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

La ville de La Courneuve et l'Etat souhaitent, en partenariat avec les acteurs en charge de ces questions, prévenir la délinquance des mineurs et sa récurrence. Elle désire également apporter une aide aux jeunes en difficultés, premières victimes des actes de malveillance. Aussi, un soutien à la fonction parentale doit être développé lorsque certains parents, démunis face au comportement déviant de leurs enfants, éprouvent des difficultés pour assumer pleinement leur rôle.

▪ **Mise en place d'un Conseil des droits et devoirs des familles**

Prévu par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 9), le Conseil des droits et devoirs des familles sera un lieu de concertation et d'écoute pour les familles au sein desquelles les parents connaissent des difficultés pour exercer leur autorité parentale. La création de ce dispositif concrétisera la volonté municipale d'accompagner et d'épauler des structures familiales fragilisées plutôt que de réprimer et de stigmatiser une quelconque défaillance d'autorité ou d'éducation des parents.

▪ **Organisation de stages d'aide et de soutien à la parentalité**

A travers des stages d'aide et de soutien à la parentalité, les parents pourront aborder, avec différents partenaires (services sociaux, Etape parents, éducateurs), les problèmes quotidiens qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Les stages se dérouleront autour de plusieurs modules : des groupes de parole collectifs afin d'échanger sur différentes expériences, des temps forts sur des questions spécifiques (Ecole, santé, relations avec l'administration, etc.) et des ateliers parents-enfants (jeux de sociétés, activités manuelles, etc.).

▪ Mise en place d'une cellule de prévention et de traitement de l'absentéisme scolaire

En partenariat avec l'Education nationale, les services municipaux (services Education, Enfance, Jeunesse et Sports), les travailleurs sociaux et les associations de prévention spécialisée, une cellule de prévention et de traitement de l'absentéisme scolaire sera créée. Un groupe de travail permettra, lors de réunions régulières et dans le strict respect du secret partagé, de rechercher des solutions pour lutter contre ce phénomène (état des absences, signalement de celles-ci, modalités d'intervention auprès des familles) ; cette action s'inscrivant d'une part, en complémentarité et en renforcement du dispositif spécifique prévu par l'Education nationale et d'autre part, en lien avec le Dispositif de réussite éducative (DRE).

▪ Développement des TIG au sein des services municipaux et formation des tuteurs

Afin d'éviter de nouveaux passages à l'acte, la ville de La Courneuve s'engage, avec l'appui des institutions judiciaires, à favoriser le développement, au sein de ses services, des travaux d'intérêt général. Ces mesures alternatives aux poursuites qui s'adressent à un public mineur auteur d'infractions pénales de faible gravité, aura pour but de sanctionner, par une mesure adaptée et utile, le primo délinquant. Une formation adéquate sera dispensée aux futurs tuteurs (accueil du jeune, organisation et suivi de la tâche à effectuer, etc.). Le dispositif pourra être étendu aux majeurs en cas d'évaluation positive de cette action.

▪ Recrutement d'un Correspondant Ville-Justice

Un poste de Correspondant Ville-Justice sera créé en partenariat avec la municipalité de Villetaneuse (Plaine Commune). Placé sous l'autorité conjointe des deux villes, il sera notamment chargé de suivre les actions menées par le Parquet dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, de suivre les audiences du tribunal correctionnel et les plaintes aux commissariat de police, d'organiser des formations en direction des professionnels et de procéder à des expertises juridiques. Il sera en outre chargé de l'organisation et de l'évaluation des stages de réparation pénale et des TIG.

▪ Organisation de stages de réparation pénale pour les mineurs primo-délinquants

Des stages de réparation pénale s'adressant à des mineurs primo-délinquants ayant commis des infractions de faible gravité (vols, refus d'obtempérer, violences ou dégradations légères, etc.) seront organisés à l'initiative du Parquet. Au cours de ces stages, différents ateliers à vocation pédagogique et animés par des professionnels (éducateurs, psychologues, policiers) viseront à rappeler aux mineurs les principes gouvernant la vie en collectivité (respect d'autrui, droits et devoirs de chacun, etc.). Les parents des stagiaires seront également associés à la démarche. Le dispositif pourra être étendu aux majeurs en cas d'évaluation positive de cette action.

LA PROTECTION DES ESPACES PUBLICS ET DES PATRIMOINES BAILLEURS

Les espaces publics sont souvent le théâtre de dégradations et de provocations. Biens communs, ces lieux d'échanges et de communications nécessitent des moyens humains et techniques pour les protéger. Les logements sociaux, qui abritent une part importante de la population courneuvienne, sont aussi des lieux où un investissement de chacun (bailleurs, ville, Police nationale) est attendu afin d'assurer la sûreté et la sécurité des habitants.

▪ **Protocoles de signalement et de coordination des interventions avec les bailleurs**

Une fiche de relevés d'incidents sera créée puis diffusée aux organismes bailleurs. Conçue par le Service prévention-sécurité de la ville de La Courneuve, en concertation avec les bailleurs et la Police nationale, elle constitue un outil de transmission d'informations. Les fiches compléteront les statistiques de police et permettront aux décideurs et partenaires du Contrat Local de Sécurité de mieux cibler leurs actions et leurs réponses aux situations génératrices de tensions et de mal-être qui s'installent dans des secteurs précis de la ville.

▪ **Création d'une cellule partenariale de veille opérationnelle pour la résolution des problèmes**

Une cellule partenariale de veille sera mise en place à titre expérimental sur le quartier du centre-ville. Ce groupe territorial sera composé des personnels de proximité des bailleurs mais aussi de la Police nationale, du Service prévention-sécurité (ALMS et ASVP), des services techniques, etc. Un représentant de la sous-préfecture sera également associé. Des réunions bimensuelles auront pour but d'apporter des réponses concrètes et rapides aux problèmes soulevés. Dans cette optique, un travail de collaboration sera également mené avec l'équipe de la Gestion urbaine de proximité (GUP). Cette CVO fera l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation à l'issue de six mois. En fonction des résultats de l'évaluation, l'expérience pourra ensuite être étendue aux autres quartiers de la ville (Quatre routes, 4 000 Nord, 4 000 Sud, Gare, etc.).

▪ **Formation commune des acteurs du renouvellement urbain à la sécurité des personnes et des biens**

Des modules de formation auront pour objectif de sensibiliser les différents acteurs, « coproducteurs de sécurité », à la prise en compte de la sûreté et de la sécurité dans l'aménagement urbain. En s'appuyant sur la participation des acteurs de terrain (ALMS, ASVP, personnels de proximité des bailleurs) dans le relevé de dysfonctionnements favorisés par la configuration spatiale de sites, cette sensibilisation permettra notamment aux décideurs de la rénovation urbaine d'intégrer la dimension sûreté dans leurs futurs projets.

▪ **Expérimentation et évaluation d'une extension du système de vidéo-protection urbaine**

Fort de l'expérience positive tirée de l'installation du dispositif du centre commercial de la Tour en 2004, la ville de La Courneuve a décidé d'étendre son système de vidéo protection aux espaces publics. Dans un premier temps et à titre expérimental, des caméras seront installées dans le quartier des Quatre routes, aux abords de la gare et de l'Hôtel de Ville. Le dispositif aura pour objet la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ainsi que la régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de la circulation. Un comité d'éthique, gardien des libertés individuelles, sera en outre chargé d'évaluer le système à l'issue de sa première année

d'exploitation. En cas d'évaluation positive, une généralisation du dispositif à l'ensemble des quartiers de la ville pourra être envisagée.

▪ **Facilitation de la prise de plainte sur rendez-vous pour les personnels exposés**

La prise de plainte sur rendez-vous sera facilitée pour les principaux services publics ou assimilés (organismes bailleurs) dans le but de favoriser le dépôt de plainte en épargnant à leurs agents un temps d'attente trop long au commissariat.

La prise de plainte sous X sera également facilitée afin de préserver l'anonymat des personnels exposés (fonctionnaires de mairie en charge de l'accueil du public, gardiens, éducateurs sportifs, etc.).

▪ **Recrutement de deux agents de police municipale**

Le recrutement de deux agents de police municipale (un gardien et un brigadier - catégorie C) permettra à l'Unité de gestion du stationnement d'agir avec une plus grande efficacité dans au moins deux domaines : la verbalisation de faits d'incivilités (dépôts sauvages d'ordures, commerçants récalcitrants les jours de marchés aux Quatre routes) et le traitement de véhicules gênants, ventouses et des épaves. Les deux agents exerceront également les pouvoirs qui leur sont confiés par les textes.

▪ **Actions de prévention routière dans les établissements scolaires et à leurs abords**

Des journées de sensibilisation seront organisées dans les établissements scolaires de la commune par l'association de prévention routière. Plus particulièrement, des interventions seront destinées aux trois collèges de la ville (jeux éducatifs, démonstration, si possible, d'une voiture tonneau, etc.).

De plus, la présence des agents de médiation de la commune et de vacataires spécialement recrutés à cet effet permettra d'assurer au quotidien la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des écoles et collèges. Les médiateurs auront également pour mission de relever les aménagements urbains qui nuisent à la sécurité des personnes et de les faire remonter aux services compétents (service voirie de Plaine Commune ; services techniques municipaux, etc.).

▪ **Actions de sécurisation des employés d'entreprises implantées à La Courneuve**

Dans le cadre d'une cellule de veille réunissant une fois par trimestre les chefs d'entreprises, la Police nationale et les transporteurs, des solutions seront recherchées afin d'améliorer les conditions de sécurité des employés, notamment lors du trajet entreprise-gare RER/arrêt de bus.

▪ **Recrutement d'un coordonnateur CLS/CLSPD**

Un poste de coordonnateur CLS/CLSPD sera créé à l'initiative de la ville de La Courneuve (co-financement) par l'Etat). Il sera chargé d'animer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité et de préparer les réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en formation restreinte et en formation plénière. Il aura également vocation à préparer, animer et suivre les groupes de travail et les cellules de veille mis en place dans le cadre du CLS.

Enfin, il organisera et gèrera un tableau de bord mensuel, trimestriel et annuel de la situation du partenariat : recueil des données des partenaires, traitement et analyse quantitative et qualitative, cartographie de l'insécurité.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE : SUIVI ET EVALUATION

Toute politique locale requiert un outil d'échange et d'action. Le suivi et l'évaluation du dispositif sont une nécessité pour ne pas agir de façon dispersée et parcellaire mais aussi pour permettre de réaliser des réajustements et des adaptations, eu égard à l'évolution de la situation délinquante.

Conformément au décret du 23 juillet 2007 relatif au Conseil local et intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au Plan de prévention de la délinquance dans le département, c'est le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui interviendra dans ce processus.

Selon le règlement intérieur du CLSPD, le Conseil restreint veillera à la mise en œuvre concrète des actions retenues dans le cadre du CLS, par le biais des groupes de travail thématiques qu'il pilotera. Il les suivra et les évaluera. Il sera également fort de propositions pour développer de nouvelles actions répondant à l'évolution de la situation locale en matière de tranquillité publique.

D'autres moyens permettront de mesurer l'impact du CLS et de consolider le lien et la capacité opérationnelle des différents partenaires, « coproducteurs » de sécurité :

- Les réunions trimestrielles des trois groupes thématiques permettront de rendre compte de l'état d'avancement de leurs travaux et réflexions.
- L'ensemble des porteurs de projet (fiches actions CLS) présenteront l'évaluation de leurs actions en Assemblée plénière du CLSPD (annuelle) et fourniront une évaluation écrite.
- Le chargé de mission CLS assurera la coordination et le suivi des travaux du CLS.
- La tenue de statistiques et de tableaux de bord (Commissariat, Parquet, Service prévention-sécurité, les bailleurs, l'Education nationale) permettra de mesurer l'impact des mesures entreprises dans le cadre du CLS et de présenter ainsi l'évolution de la délinquance et du sentiment d'insécurité lors du Conseil restreint du CLSPD (au moins une fois par trimestre).
- Le suivi d'affaires ou de cas particuliers permettront de juger de l'efficacité des cellules opérationnelles mises en place (cellule partenariale du centre-ville, cellule de lutte contre l'absentéisme scolaire, etc.).
- Des rencontres avec les habitants, notamment par le biais des comités de voisinage (semestriels), seront l'occasion d'avoir un retour d'information sur leur ressenti et leurs attentes. La persistance ou, a contrario, la disparition de revendications des courneuviens en termes de sûreté sera un bon indicateur.
- Des manifestations annuelles dédiées au thème de la prévention-sécurité et réunissant les acteurs locaux et les habitants seront également de bonnes opportunités pour écouter et informer la population sur ce sujet.

FICHES-ACTIONS : SOMMAIRE

Axe « Protection et soutien aux victimes »

<i>Mise en place d'une cellule partenariale de prévention de la victimation et de conseil aux victimes.....</i>	<i>p.30</i>
<i>Information du public par la diffusion d'une plaquette « Guide aux victimes »</i>	<i>p.31</i>
<i>Sensibilisation commune des acteurs en charge de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi des victimes.....</i>	<i>p.32</i>
<i>Affectation d'un travailleur social au commissariat de police.....</i>	<i>p.33</i>

Axe « Protection des mineurs et soutien aux familles »

<i>Mise en place d'un Conseil des droits et devoirs des familles</i>	<i>p.34</i>
<i>Organisation de stages d'aide et de soutien à la parentalité</i>	<i>p.35</i>
<i>Mise en place d'une cellule de prévention et de traitement de l'absentéisme scolaire</i>	<i>p.36</i>
<i>Développement des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux</i>	<i>p.37</i>
<i>Recrutement d'un(e) Correspondant(e) Ville-Justice.....</i>	<i>p.38</i>
<i>Organisation de stages de réparation pénale pour les mineurs primo-délinquants</i>	<i>p.39</i>

Axe « Protection des espaces publics et des patrimoines bailleurs »

<i>Protocoles de signalement et de coordination des interventions avec les bailleurs</i>	<i>p.40</i>
<i>Création d'une cellule partenariale de veille opérationnelle pour la résolution des problèmes</i>	<i>p.41</i>
<i>Formation commune des acteurs du renouvellement urbain à la sécurité des personnes et des biens</i>	<i>p.42</i>
<i>Expérimentation et évaluation d'une extension du système de vidéo-protection urbaine</i>	<i>p.43</i>
<i>Facilitation de la prise de plainte sur rendez-vous pour les personnels exposés.....</i>	<i>p.44</i>
<i>Recrutement de deux agents de police municipale</i>	<i>p.45</i>
<i>Actions de prévention routière dans les établissements scolaires et à leurs abords</i>	<i>p.46</i>
<i>Actions de sécurisation des employés d'entreprises implantées à La Courneuve</i>	<i>p.47</i>
<i>Recrutement d'un coordonnateur CLS/CLSPD</i>	<i>p.48</i>

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES DROITS ET DES DEVOIRS DES FAMILLES

DESCRIPTION

Axe d'intervention	Protection des mineurs et soutien aux familles
Constat	Certains parents, en situation de détresse sociale et/ou morale, ne sont plus en mesure d'assumer comme cela serait souhaitable l'éducation de leurs enfants. Ils ont besoin d'être soutenus, de (re)découvrir les fondamentaux de l'éducation des enfants et des adolescents.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un cadre de dialogue avec les familles - Leur fournir des repères et un point d'appui - Prolonger les actions de soutien à la parentalité réalisées par la commune - Diversifier et graduer les mesures d'aide à la parentalité développées en amont de la protection de l'enfance (administrative ou judiciaire) - Favoriser la cohérence de l'action sociale et la communication entre les acteurs
Description de l'action	Ce conseil aura pour mission de dialoguer avec des familles en difficultés, de leur adresser des recommandations et de proposer des mesures d'accompagnement parental. Les attributions du CDDF se décomposent en deux grands axes : d'une part, l'écoute, l'information et le conseil et d'autre part, le dialogue, la responsabilisation et la résolution de problème.
Public visé	Familles en difficultés
Porteur(s) de l'action	Ville de La Courneuve
Partenaire(s) impliqué(s)	Travailleurs sociaux ; Associations de prévention spécialisée ; Unité de médiation, Services municipaux (Education, Jeunesse et Enfance) ; Justice

FINANCEMENT

Coût estimatif TTC	1 600 €	
Financement prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Commune	<input type="checkbox"/> Etat
	<input type="checkbox"/> Conseil Général	<input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : FIPD (1 000 €)
Nature des dépenses	<input type="checkbox"/> Conseil Régional	
	<input type="checkbox"/> Etudes	<input checked="" type="checkbox"/> Frais de fonctionnement
	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Salaires
	<input type="checkbox"/> Equipement mobilier	<input type="checkbox"/> Formation

PROGRAMMATION

Début prévisionnel de l'opération	Dès la signature du CLS (Janvier 2008)
Durée de l'action	3 ans avec évaluation annuelle et adaptation-réorientation

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de familles suivies ; Nombre de situations en amélioration
Evaluation	Réunion semestrielle entre les différents acteurs permettant de faire le point sur le dispositif ; Tableaux de bord et rapport d'activité du Service prévention-sécurité

**FORMATION COMMUNE DES ACTEURS DU RENOUVELLEMENT URBAIN
A LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

DESCRIPTION

Axe d'intervention	Protection des espaces publics et des patrimoines bailleurs
Constat	Les espaces publics sont parfois peu lisibles (déficit d'éclairage, recoins anxiogènes, végétation abondante, etc.) et leur statut est difficilement identifiable (voie de circulation, cheminement pour piétons, etc.) ce qui génère des détournements d'usages, un défaut d'appropriation positive des lieux et un sentiment d'insécurité chez la population.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender le nouveau cadre légal et réglementaire (ESSP) - Connaître les moyens et les méthodes d'intégration de la sûreté dans les programmes de renouvellement urbain - Identifier les dysfonctionnements urbains et y remédier - Réduire le sentiment d'insécurité des courneuviens
Description de l'action	Des modules de formation auront pour objectif de sensibiliser les différents acteurs, « coproducteurs de sécurité », à la prise en compte de la sûreté et de la sécurité dans l'aménagement urbain. En s'appuyant sur la participation des acteurs de terrain (ALMS, ASVP, personnels de proximité des bailleurs) dans le relevé de dysfonctionnements favorisés par la configuration spatiale de sites, cette sensibilisation permettra notamment aux décideurs de la rénovation urbaine d'intégrer la dimension sûreté dans leurs futurs projets.
Public visé	Plaine Commune (UTRU) ; ALMS ; ASVP
Porteur(s) de l'action	Ville de La Courneuve
Partenaire(s) impliqué(s)	Plaine Commune ; Service prévention-sécurité de la ville (ALMS et ASVP) ; Bailleurs sociaux ; Services techniques

FINANCEMENT

Coût estimatif TTC	A déterminer	
Financement prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Commune	<input type="checkbox"/> Etat
	<input type="checkbox"/> Conseil Général	<input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : Plaine Commune ; bailleurs
Nature des dépenses	<input type="checkbox"/> Conseil Régional	<input type="checkbox"/> Frais de fonctionnement
	<input type="checkbox"/> Etudes	<input type="checkbox"/> Salaires
	<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Formation
	<input type="checkbox"/> Equipement mobilier	

PROGRAMMATION

Début prévisionnel de l'opération	Dans le courant de l'année 2008
Durée de l'action	Trois sessions de deux jours chacune

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de signalements de dysfonctionnements ; Taux d'accompagnement des projets de rénovation urbaine aux différents APS/APD chantier
Evaluation	Bilan en fin de stage de formation et 6 mois après la fin du stage

**EXPERIMENTATION ET EVALUATION D'UNE EXTENSION
DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE**

DESCRIPTION

Axe d'intervention	Protection des espaces publics et des patrimoines bailleurs
Constat	Le quartier des Quatre routes, les abords de la gare et de l'Hôtel de Ville sont fortement fréquentés et sont le théâtre, de façon récurrente, de commission d'infractions.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Constater les infractions aux règles de la circulation et réguler le trafic routier - Dissuader la commission d'actes de délinquance de voie publique - Protéger les lieux et équipements publics - Renforcer les capacités d'intervention et d'identification
Description de l'action	Forte de l'expérience positive tirée de l'installation du dispositif du centre commercial de la Tour en 2004, la ville de La Courneuve a décidé d'étendre son système de vidéo protection aux espaces publics. Dans un premier temps et à titre expérimental, des caméras seront installées dans le quartier des Quatre routes, aux abords de la gare et de l'Hôtel de Ville. Les caméras (dômes mobiles) devront permettre de réaliser un « tracking » afin de suivre des actions ou repérer des individus cherchant à commettre des actes malveillants. A l'issue de la première année d'exploitation, un comité d'éthique sera mis en place et décidera de la pérennisation du dispositif.
Public visé	Délinquants ; Protection des usagers
Porteur(s) de l'action	Ville de La Courneuve
Partenaire(s) impliqué(s)	Police nationale, Services techniques de la ville

FINANCEMENT

Coût estimatif TTC	680 000 €	
Financement prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Conseil Général <input type="checkbox"/> Conseil Régional	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : FIPD (70 000 €)
Nature des dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Etudes <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Equipement mobilier	<input checked="" type="checkbox"/> Frais de fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Salaires <input checked="" type="checkbox"/> Formation

PROGRAMMATION

Début prévisionnel de l'opération	Mi-janvier 2008
Durée de l'action	Un an à titre expérimental. Généralisation du dispositif en fonction de l'avis du comité d'éthique.

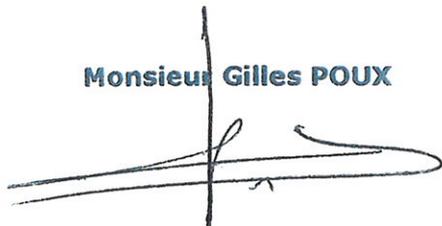
SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Réduction du nombre d'infractions sur les secteurs concernés par l'implantation du dispositif ; Augmentation du nombre d'auteurs d'infractions identifiés et poursuivis
Evaluation	Un comité d'éthique, gardien des libertés individuelles, sera chargé d'évaluer le système à l'issue de sa première année d'exploitation. En cas d'évaluation positive, une généralisation du dispositif à l'ensemble des quartiers de la ville pourra être envisagée.

SIGNATAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE

Contrat Local de Sécurité de Nouvelle Génération de La Courneuve,
signé le mercredi 30 janvier 2008 par :

Monsieur Gilles POUX



Maire de La Courneuve

Monsieur Claude BALAND



Préfet de la Seine-Saint-Denis

Monsieur François MOLINS



Procureur de la République

Monsieur Marc BABLET



Inspecteur d'Académie par intérim

Monsieur Hervé BRAMY



Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

